

Étude sur la tension dans le parc locatif social en 2022

Fiche n° 7 Zoom sur les demandes déposées en ligne 5090H23HV

Septième fiche d'une série de publications consacrées à l'analyse, dans ses différentes composantes, de la tension dans le parc locatif social, ce document expose les principales caractéristiques des demandes déposées en ligne :

- Localisation
- Ressources
- Composition familiale
- Age

Données clés en Pays de la Loire

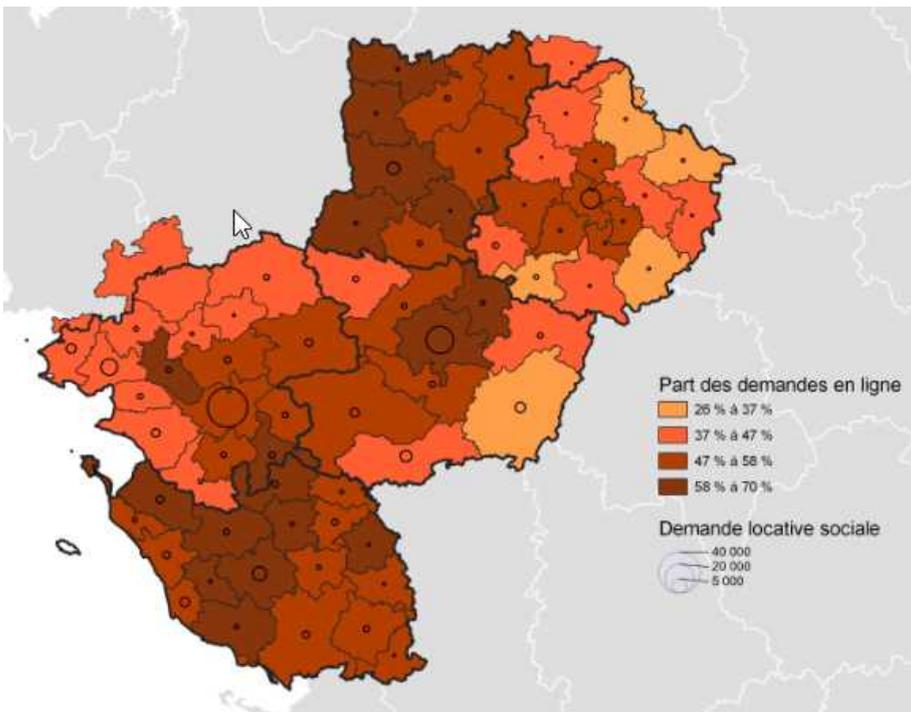
Au 1^{er} janvier 2023 :

→ plus de **62 700 demandes en cours** sont des demandes qui ont été effectuées en ligne, **soit 52 % des demandes**

Au 1^{er} janvier 2021 :

→ près de **45 000 demandes en cours** avaient été effectuées en ligne, **soit 43 % des demandes**

Part de la demande en ligne dans la demande locative sociale au 1^{er} janvier 2023



Une nette accélération des nouvelles demandes effectuées en ligne

Au 1^{er} janvier 2023, 62 764 demandes en cours **ont été effectuées en ligne**,

Plus de la moitié des nouvelles demandes (52%) déposées en 2022 ont été faites en ligne. Ce rythme s'est très nettement accru par rapport aux années passées (39 % seulement en 2019).

La crise sanitaire a fortement accéléré le rythme de dépôt des demandes en ligne, qui constituaient déjà une tendance de fond :

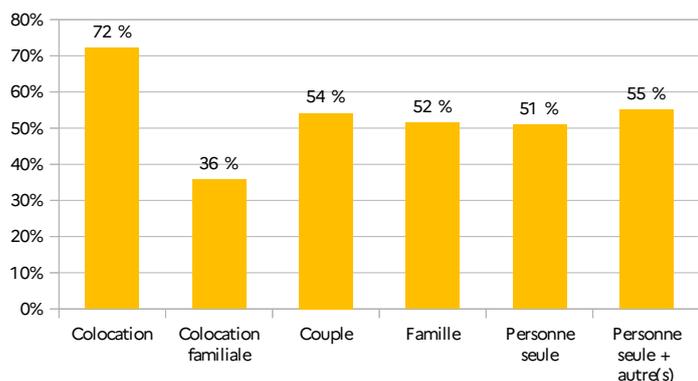
→ avec la fermeture temporaire des lieux d'enregistrement (premier confinement), les ménages ont soit déposé leur demande en ligne, soit été accompagné par des structures pour le faire.

→ l'augmentation des demandeurs souhaitant changer de lieu géographique conduit également à la hausse du dépôt en ligne.

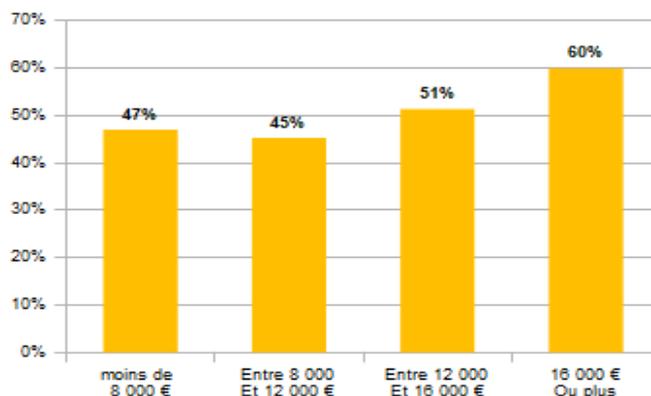
La saisie en ligne reste plus fréquente en Vendée et en Mayenne

La fréquence des demandes en ligne est très variable d'un EPCI à l'autre. Elle est ainsi **comprise entre 28 % et 62 %**. **La Vendée et la Mayenne** restent les départements les plus concernés, même si l'accélération s'observe dans l'ensemble de la région.

Taux de demandes en ligne selon la composition familiale du ménage



Taux de demandes en ligne selon les ressources par unité de consommation (RUC)



Des profils « différents » pour les demandeurs captés en ligne qui changent la structure des demandeurs de logements sociaux

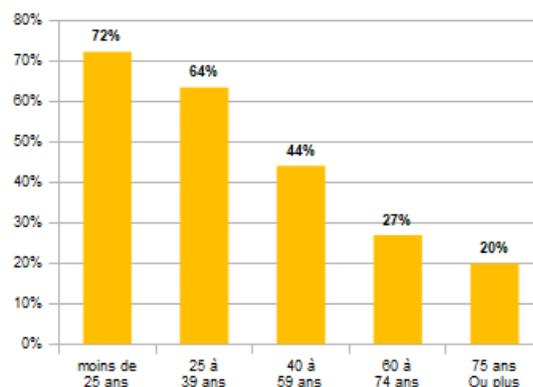
Les demandeurs en ligne ont un **profil très différent** des demandeurs de logements sociaux « classiques » (cf. fiche n°3 consacrée au profil de la demande locative sociale). En effet, la demande en ligne permet de capturer des ménages qui ne se seraient pas nécessairement déplacés dans un lieu d'enregistrement de la demande.

Si l'on ne constate pas de différence particulière liée à la composition familiale, **les demandeurs en ligne sont davantage des ménages jeunes avec des ressources plus importantes**. On retrouve également davantage de ménages ne résidant aujourd'hui pas dans la région.

Les différences de profils entre les EPCI sont ainsi fortement influencées par le taux de demandes en ligne.

Avec l'augmentation du nombre de demandes déposées en ligne, le profil global des demandeurs de logements sociaux évolue progressivement et les réponses qui leur sont apportées doivent s'adapter.

Taux de demandes en ligne selon l'âge



Une fracture numérique qui s'accroît pour les publics « fragiles »

Le **taux de recours à Internet** continue d'être nettement **défavorable aux revenus inférieurs à 12 000 €** par UC. Effectivement, certaines catégories de publics ont plus de difficultés avec les outils numériques, et s'orientent de fait, vers les services d'accueil physique pour déposer leur demande. C'est notamment le cas pour les **personnes âgées**, les **retraités**, les **personnes sans emploi** et les **ménages à faibles ressources**.

Depuis la crise sanitaire, cette fracture numérique s'atténue. Ainsi, entre 2020 et 2022, le taux de demandes en ligne :

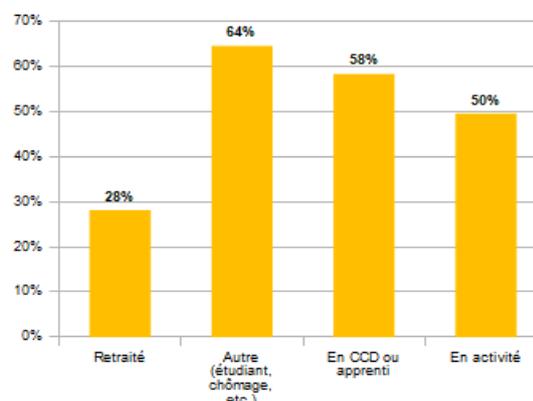
→ progresse de 6 points pour les ménages âgés de 75 ans ou plus, comme pour les moins de 25 ans pourtant déjà à un niveau très élevé

→ progresse de 21 points pour les personnes sans emploi, alors qu'elle diminue pour les personnes en activité

→ diminue de 7 points pour les ménages dont le RUC est compris entre 8 000 et 12 000€, alors qu'il progresse de 9 points pour les ménages dont le RUC est supérieur à 16 000 €

La progression des connexions pour les ménages dont le RUC est inférieur à 8 000 €, fait figure d'exception. Cela est lié à l'accompagnement spécifique mis en place pour ces ménages « fragiles » dans le dépôt de leur demande en ligne.

Taux de demandes en ligne selon l'activité professionnelle



A retenir

- Plus de la **moitié** des nouvelles demandes sont **déposées en ligne**
- Les demandeurs en ligne ont un **profil très différent** des demandeurs « classiques » de logements sociaux : plus jeunes et ressources plus élevées
- Une **fracture numérique existe pour certains publics plus « fragiles »** avec un très faible volume de demandes déposées en ligne : personnes âgées, retraités et personnes à faibles ressources
- La **fracture numérique semble s'atténuer**

Précisions méthodologiques

Les données présentées dans ce document sont issues des fichiers départementaux de la demande locative sociale (FDLS).

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service Intermodalité, Aménagement, Logement

5, rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES cedex 2
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication : Anne Beauval

ISSN : 2115-9998